

N° 02_15_10_25

République
Française

Département de la
Lozère

Arrondissement de
Mende

C.DE C. DES
HAUTES TERRES
DE L'AUBRAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze octobre, le conseil communautaire légalement convoqué le 08/10/2025 s'est réuni, sous la présidence de Alain ASTRUC, Président

Membres en exercice : 35 – Présents : 20 - Votants : 25

Présents :

Alain ASTRUC, Bernard BASTIDE, Eve BREZET, Jérôme POULALION, Raymonde JOUBERT, Eric MALHERBE, Bernard BEAUFILS, Agnès BOUARD, Alain BRUN, Denis GRAS, François HERMET, Vincent HERMET, Christian MALAVIEILLE, Elise MALAVIEILLE, Daniel MANTRAND, Pierrette MARTIN, Jean-François MONTIALOUX, Michel POULALION, Sophie RIEUTORT, Jean-Marie TARDIEU

Représentés :

Michel GUIRAL donne pouvoir à Sophie RIEUTORT, Marie-France PROUHEZE donne pouvoir à Vincent HERMET, Lucette BOUCHARINC donne pouvoir à Raymonde JOUBERT, Eric CARIOU donne pouvoir à Bernard BASTIDE, Frédérique PELLISSIER-GODARD donne pouvoir à Eve BREZET, Olivier PRIEUR donne pouvoir à Alain ASTRUC

Absents :

Elian CONSTANT, Michelle BASTIDE, Virginie BAUMELLE, Marie BOYER, Frédéric FLORANT, Daniel LONGEAC, Xavier POUDEVIGNE, Laurent PRAT, Virginie SAGNET

Secrétaire de séance : Raymonde JOUBERT

Avenant 1 - Annexe opérationnelle pour la 6ème tranche de travaux du PPG du Bassin du Bès

Monsieur BASTIDE, Président du Syndicat d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac n'a pas voté

VU la délibération n°01-07-10-19 en date du 7 octobre 2019 de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac validant les actions programmées dans le cadre du Programme pluriannuel de gestion du bassin versant du Bès et approuvant la convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre du Programme pluriannuel de gestion du bassin versant du Bès,

Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le

ID : 048-200069144-20251015-02_15_10_25-DE

VU la délibération n°05-11-03-25 en date du 11 mars 2025 de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac approuvant l'avenant n°1 à la convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre du Programme pluriannuel de gestion du bassin versant du Bès

VU la délibération n°06-11-03-25 en date du 11 mars 2025 approuvant le projet de l'annexe opérationnelle à la convention cadre concernant la mise en œuvre de la 6^{ème} tranche des travaux du PPG du bassin du Bès programmés pour 2025,

Monsieur le Président,

DONNE LECTURE du projet de l'avenant n°1 de l'annexe opérationnelle à la convention cadre concernant la mise en œuvre de la 6^{ème} tranche des travaux du PPG du bassin du Bès programmés pour 2025 ;

INDIQUE que cet avenant permet de modifier le plan de financement prévisionnel de l'annexe opérationnelle originale,

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (13 votes POUR, 12 votes CONTRE, 0 ABSTENTION, 1 NPPV) décide

APPROUVE le projet de l'annexe opérationnelle à la convention cadre concernant la mise en œuvre de la 6^{ème} tranche des travaux du PPG du bassin du Bès programmés pour 2025, annexé à la présente délibération ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite annexe opérationnelle ainsi que tout document référent à cette décision.

Le Président, Alain ASTRUC

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président
Alain ASTRUC

